

CONSTANTIN ASSOCIES

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 831 300 euros

Siège social : 26 rue de Marignan - 75008 PARIS

RCS Paris 642 010 045

Greffes du Tribunal de
Commerce de Paris
28 NOV. 2007 R

N° DE DÉPOT / 05907

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 25 SEPTEMBRE 2007

64B 1004

EXTRAIT

L'an deux mille sept
Le vingt cinq septembre
A quinze heures

Les actionnaires de la société CONSTANTIN ASSOCIES, société anonyme au capital de 831 300 €, divisé en 83 130 actions de 10 € de valeur nominale chacune, dont le siège social se trouve à Paris 8^{ème}, 26 rue de Marignan, et dont le numéro d'indentification est 642 010 045 RCS PARIS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au lieu du principal établissement sis à 92300 Levallois Perret, 114 rue Marius AUFAN.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par les actionnaires présents.

Messieurs Jean-François SERVAL et Jean-Claude SAUCE, respectivement Président et Vice-Président du Conseil de Surveillance, ne souhaitant pas présider la présente Assemblée, l'assemblée désigne Monsieur Jean-Paul SEGURET en qualité de Président de séance.

Monsieur Jean-Paul PICARD, représentant les sociétés A3 et DELOITTE & ASSOCIES, présent et acceptant, est appelé comme Scrutateur.

Amaury de BEAUVOIR est désigné comme Secrétaire.

Messieurs Claude MITTELETTE et Alain CHAVAGNAC, commissaires aux comptes régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

Les délégués du Comité d'Entreprise régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

Il est rappelé que le nombre total des actions ayant droit de vote s'élève à 83 130, que le quorum du cinquième des actions ayant droit de vote nécessaire pour que l'Assemblée puisse délibérer à titre ordinaire s'élève à 16 662.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale ordinaire détiennent 83 128 actions, représentant 99,99 % des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée pour délibérer valablement en tant qu'assemblée générale ordinaire.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau et mis à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie des lettres de convocation adressées aux commissaires aux comptes,
- la copie de la lettre de convocation des délégués du Comité d'Entreprise
- la feuille de présence, le pouvoir de l'actionnaire représenté et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la société,
- le rapport du Directoire,
- la liste des candidats aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance,
- le texte des projets de résolutions qui sont soumis à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Information sur la démission de membres du Conseil de Surveillance,
- Nomination de nouveaux membres du Conseil de Surveillance,
- Révocation de Monsieur Jean-François Serval de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance,
- Pouvoirs pour les formalités
- Questions diverses.

Puis, le Président du Directoire indique à l'Assemblée Générale que Monsieur Michel BONHOMME a adressé à la Société, en date du 12 septembre 2007, sa démission de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance et que Monsieur Jean-Marc BASTIER lui a fait part, hier, de sa candidature aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance.

Le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Monsieur Michel BONHOMME ayant démissionné de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance, le Président propose à l'Assemblée Générale de modifier le texte de la présente résolution de la manière suivante :

L'assemblée Générale prend acte de la démission, de :

- Messieurs Laurent BLANCHARD, Jean-Marc BASTIER, Gilles CART-TANNEUR et Michel BONHOMME de leur ~~fonction de membre du Conseil de Surveillance~~ ;
- Monsieur Jean-Claude SAUCE de ses fonctions de membre et de Vice-Président du Conseil de Surveillance.

L'Assemblée Générale décide à la majorité de 55 417 voix d'adopter le texte de la résolution ainsi modifié, Monsieur Jean-François SERVAL s'étant abstenu tant en son nom personnel qu'au nom des sociétés Groupe Audit et Seges.

La résolution ainsi modifiée est ensuite soumise au vote des actionnaires.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 55 417 voix, Monsieur Jean-François SERVAL s'étant abstenu tant en son nom personnel qu'au nom des sociétés Groupe Audit et Seges.

DEUXIEME RESOLUTION

Monsieur Jean-Marc BASTIER se portant candidat aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance, le Président propose à l'Assemblée Générale de modifier le texte de la présente résolution de la manière suivante :

L'assemblée Générale décide de nommer :

Monsieur Amadou RAIMI
118 avenue de Villiers
75017 Paris

Monsieur Jean-Paul PICARD
47 rue de Courcelles
75008 Paris

Monsieur Jocelyn MICHEL
57 boulevard du Commandant Charcot
92200 Neuilly sur Seine

et

Monsieur Jean-Marc BASTIER
14 rue du Chateau
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

en qualité de membre du Conseil de Surveillance de la Société, pour une durée de six ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2012.

Monsieur Jean-Paul PICARD et Monsieur Jean-Marc BASTIER déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être confiées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les Statuts, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

Messieurs Amadou RAIMI et Jocelyn MICHEL ont fait savoir par avance vouloir accepter ces fonctions qui viennent de leur être confiées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les Statuts, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

L'Assemblée Générale décide à la majorité de 55 418 voix d'adopter le texte de la résolution ainsi modifiée, Monsieur Jean-François SERVAL s'étant abstenu tant en son nom personnel qu'au nom des sociétés Groupe Audit et Seges.

La résolution ainsi modifiée est ensuite soumise au vote des actionnaires.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 55 417 voix, Monsieur Jean-François SERVAL s'étant abstenu tant en son nom personnel qu'au nom des sociétés Groupe Audit et Seges.

d

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale décide de révoquer Monsieur Jean-François SERVAL de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance.

Cette révocation prendra effet à l'issue de la présente Assemblée Générale.

.....
.....

Cette résolution est adoptée à la majorité de 55 416 voix, Monsieur Jean-François SERVAL ne prenant pas part au vote tant en son nom personnel qu'au nom des sociétés Groupe Audit et Seges et Monsieur Jean-Claude SAUCE s'étant abstenu.

QUATRIEME RESOLUTION

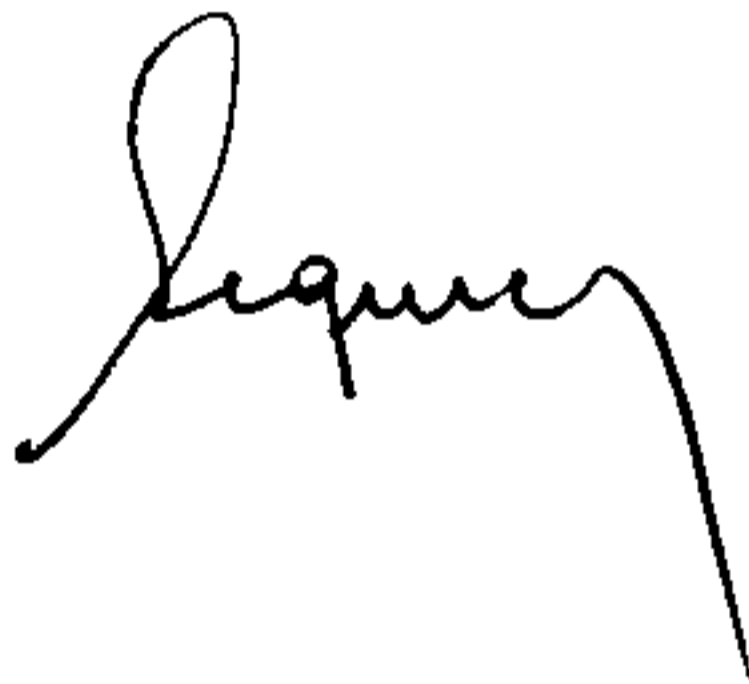
L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.....

Pour extrait certifié conforme des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 septembre 2007.

Le Président de Séance



CONSTANTIN ASSOCIES

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 831 300 euros

Siège social : 26 rue de Marignan - 75008 PARIS

RC Paris B 642 010 045 – SIRET 642 010 045 00036

COPIE CERTIFIÉE CONFORME A
L'ORIGINAL

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

DU 25 SEPTEMBRE 2007

Le 25 septembre 2007, à 15h30, les membres du Conseil de surveillance de la SA CONSTANTIN ASSOCIES se sont réunis à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires à l'effet de :

- désigner le Président et le Vice-Président du Conseil de Surveillance,
- désigner de nouveaux membres du Directoire.

Sont présents à la réunion :

- Monsieur Laurent LEVESQUE
- Monsieur Jean-Paul PICARD
- Monsieur Jean-Marc BASTIER

Sont absents à la réunion :

- Monsieur Amadou RAIMI
- Monsieur Jocelyn MICHEL

Plus de la moitié des membres du Conseil de Surveillance étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

Assistent également à la réunion sur invitation du Conseil, Monsieur Jean-Paul SEGURET, Président du Directoire, Monsieur François-Xavier AMEYE, directeur général, membre du Directoire, Messieurs Laurent BLANCHARD et Michel BONHOMME et Monsieur Amaury de BEAUVOIR.

D'un commun accord, Monsieur Jean-Paul PICARD préside la séance.

Monsieur Amaury de BEAUVOIR est désigné en qualité de Secrétaire.

Le Président de séance propose alors au Conseil d'aborder les points fixés à l'ordre du jour.

Nomination du Président du Conseil de Surveillance

A la suite de la révocation de Monsieur Jean-François SERVAL décidée par l'Assemblée de ce jour qui a entraîné la révocation de son mandat de Président du Conseil de Surveillance, le Président de séance propose au Conseil de le désigner en qualité de Président du Conseil de Surveillance pour la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2012.

Monsieur Jean-Paul PICARD disposera de tous les pouvoirs que la loi et les statuts attachent à ses fonctions, étant précisé qu'il ne percevra aucune rémunération au titre desdites fonctions.

Monsieur Jean-Paul PICARD déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

Après avoir délibéré, le Conseil de Surveillance approuve, à l'unanimité, la nomination de Monsieur Jean-Paul PICARD en qualité de Président du Conseil de Surveillance de la Société.

Nomination du Vice-Président du Conseil de Surveillance

Le Président de séance propose au Conseil de désigner Monsieur Jocelyn MICHEL en qualité de Vice-Président du Conseil de Surveillance pour la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2012.

Monsieur Jocelyn MICHEL disposera de tous les pouvoirs que la loi et les statuts attachent à ses fonctions, étant précisé qu'il ne percevra aucune rémunération au titre desdites fonctions.

Monsieur Jocelyn MICHEL a fait savoir par avance vouloir accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les Statuts, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

Après avoir délibéré, le Conseil de Surveillance approuve, à l'unanimité, la nomination de Monsieur Jocelyn MICHEL en qualité de Vice-Président du Conseil de Surveillance de la Société.

Nomination de nouveaux membres du Directoire

Le Président de séance propose au Conseil de désigner :

- Monsieur Laurent BLANCHARD
50 rue de l'Est
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
- Monsieur Michel BONHOMME
2 rue Léon Blum
78350 JOUY EN JOSAS
- Monsieur Tristan GUERLAIN
63b route de Saint Nom
78620 L'ETANG LA VILLE

chacun en qualité de membre du Directoire – Directeur Général de la Société.

Messieurs Laurent BLANCHARD, Michel BONHOMME et Tristan GUERLAIN disposeront de tous les pouvoirs que la loi et les statuts attachent à leurs fonctions, étant précisé qu'ils ne percevront aucune rémunération au titre desdites fonctions.

Messieurs Laurent BLANCHARD, Michel BONHOMME déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être confiées et satisfaire à toutes conditions requises par la loi, les règlements et les Statuts, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

Monsieur Tristan GUERLAIN a fait savoir par avance vouloir accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les Statuts, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

Après avoir délibéré, le Conseil de Surveillance approuve, à l'unanimité, la nomination de Messieurs Laurent BLANCHARD, Michel BONHOMME et Tristan GUERLAIN en qualité de membre du Directoire – Directeur Général.

En conséquence de ce qui précède le Directoire sera composé des membres suivants :

- Monsieur Jean-Paul SEURET, Président
- Monsieur François-Xavier AMEYE, Directeur Général
- Monsieur Laurent BLANCHARD, Directeur Général
- Monsieur Michel BONHOMME, Directeur Général
- Monsieur Tristan GUERLAIN, Directeur Général.

Pouvoirs en vue des formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15h45.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance, le secrétaire et les autres membres présents du Conseil de Surveillance.

Jean-Paul PICARD
Président du Conseil de Surveillance

Laurent LEVESQUE
Membre du Conseil de surveillance

Jean-Marc BASTIER
Membre du Conseil de surveillance

Amaury de BEAUVOIR
Secrétaire